

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-09-116
Séance du 24 septembre 2025

Objet : Désaffectation suivie du Déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AL 453, puis cession à la SCI FLCE représentée par Monsieur Alain BRUNEL

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
21	6	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à J-Y CHAPELET, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. MUCCIO, Christian **SUAU** procuration à J C REY, Nicole **SAGE** procuration à P. BERTHOMIEU, Michel **SELLENS** procuration à C. ROUX, Olivier **WIRY** procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Jean Christian **REY**

Objet : Désaffectation suivie du Déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AL 453, puis cession à la SCI FLCE représentée par Monsieur Alain BRUNEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.141-3 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.3221-1 ;

Vu le plan d'alignement et de cession de la parcelle AL 453, réalisé par le cabinet de géomètre Global Géo-Expert, en date du 10 juin 2025 ;

Vu la proposition faite à la SCI FLCE, représentée par Monsieur Alain BRUNEL, de céder la parcelle cadastrée AL 453, d'une superficie totale de 234 m², sise Impasse du Marché Vieux, en date du 11 juin 2025 ;

Vu la lettre valant avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 8 août 2025 ;

Considérant la nécessité de régulariser la situation administrative de la parcelle AL 453, nouvellement créée, constitutive d'un délaissé de voirie qui empiète sur la zone d'activité du Centre Commercial de l'Etoile appartenant à la SCI FLCE, représentée par Monsieur Alain BRUNEL ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie et à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 10 septembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de constater la désaffectation du domaine public de la parcelle cadastrée AL 453, d'une superficie totale de 234 m², constituant un délaissé de voirie ;
- d'approuver son déclassement du domaine public communal pour la faire entrer dans le domaine privé communal en vue de son aliénation ;
- de céder la parcelle cadastrée AL 453, d'une superficie totale de 234 m², sise Impasse du Marché Vieux, au prix de 5.150 € HT, à la Société Civile Immobilière FLCE, représentée par Monsieur Alain BRUNEL, ou toute personne ou société s'y substituant, frais de notaire à leur charge ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

